

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt

**Arrêté du 1er juillet 2015**

**relatif à la reconnaissance de l'association VIAndes Éleveurs BIO des Pays de la Loire,  
« VIA.EBIO » en qualité d'organisation de producteurs dans le secteur des ovins certifiés  
issus de l'agriculture biologique**

NOR : AGRT1516184A

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du  
Gouvernement,**

Vu le titre V du livre V du code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles  
L. 551-1, D. 551-1 à R. 551-12 et D. 551-14 à D. 551-29 ;

Vu l'avis de la commission technique spécialisée du Conseil supérieur d'orientation et de  
coordination de l'économie agricole et alimentaire du 30 juin 2015,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'association VIAndes Éleveurs BIO des Pays de la Loire, « VIA.EBIO », dont le siège social  
est situé à Angers (Maine-et-Loire), est reconnue en qualité d'organisation de producteurs dans le  
secteur des ovins certifiés issus de l'agriculture biologique, sous le numéro 49 05 2262, sur la  
zone sur laquelle opèrent les membres de l'organisation de producteurs.

**Article 2**

La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est  
chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au *Journal officiel* de la  
République française.

Fait le 1er juillet 2015

Le ministre de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt,  
porte-parole du Gouvernement

Pour le Ministre et par délégation,  
L'ingénieure de recherche hors classe

  
Françoise SIMON